

# PLANETE CRA

Décembre 2012

Rédigé par l'équipe de la Cimade au Centre de rétention de Cornebarrieu



/ LE CHANGEMENT, ÇA CONTINUE / ISOLATIONISME //  
ELDORADO / LA DISPARITION // #PLANÈTE CRA N#31

# # CRATOSPHERE

Depuis 1939, La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense, quelles que soient leur nationalité, leur position politique ou religieuse.

En 1984, avec la légalisation des centres de rétention administrative, la Cimade obtient le droit d'intervenir auprès des étrangers retenus afin d'y représenter la société civile et d'aider à l'exercice effectif des droits des retenus.

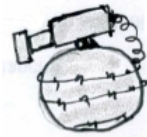
Cette mission rendue de plus en plus complexe par les réformes successives n'a de sens que si elle est le support à une autre toute aussi importante, celle du témoignage dans ces lieux de privation de liberté qui sont fermés au regard extérieur. C'est tout l'objet de cette modeste feuille de chou.



#AU MOIS DE NOVEMBRE 2012  
60 RETENUS

**57 Hommes**  
**3 Femmes**

**8 personnes ayant des enfants en France**



**1 Libération par le JLD**

**0 Assignation à résidence**

**4 Défèvements**

**10 Libérations par le Tribunal Administratif**

**14 Embarquements**

**3 Libérations par les préfetures**

**2 Transferts dans un autre centre**

**5 Réadmissions dans un autre pays européen**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier  
1268 personnes sont  
passées en rétention  
à Cornebarrieu**

## # EDITO

### Circulaire y'a rien à voir !

Le 28 novembre 2012, le ministère de l'intérieur a publié une circulaire visant à « clarifier » les conditions de régularisations des étrangers illégaux. La déception est à la hauteur des espérances.

En effet, au cours des six dernières années, les migrants et leurs soutiens ont subis les pratiques inégales et discrétionnaires des Préfectures. C'est dire si un texte fort était attendu depuis maintenant six mois et les promesses de campagne de Mr Hollande qui avait assuré vouloir définir des critères de régularisation « objectifs » et « clairs » afin de mettre un terme à l'arbitraire des préfectures.

Sur le fond, le texte est assez restrictif et même si on savait à quoi s'attendre, on peut désespérer que la question de l'immigration irrégulière ne trouve toujours pas de solutions pragmatiques et dépassionnées. Par exemple, pour les parents, le gouvernement exige cinq années de présence en France et un enfant scolarisé depuis au moins trois ans. Pour les salariés, la circulaire retient des critères de présence sur le sol français (trois à sept ans), d'ancienneté dans le travail (huit à trente mois) et d'embauche effective (contrat de travail ou promesse d'embauche). C'est une avancée pour les courageux collectifs de la CGT dans la région parisienne, convenons en. Mais pour les autres ? Il faut justifier d'un contrat de travail pour être régularisé alors qu'il faut être régularisé pour pouvoir signer un contrat de travail...

Sur la forme, il s'agit d'une circulaire et non pas d'une loi. Elle n'est donc pas opposable devant la justice et laisse tous les pouvoirs discrétionnaires aux Préfets. On reste donc dans l'arbitraire, rebaptisé « cas par cas » comme s'il y avait d'autres moyens d'examiner des demandes individuelles de titres de séjour. Par ailleurs, les personnels des préfectures sont toujours en place depuis le changement de gouvernement. Et comment penser qu'ils pourraient changer, eux ? Le coup de grâce est venu du ministre lui même qui s'est empressé d'annoncer que le nombre de régularisations annuelle qui se situait aux environs de 30 000 sous l'ère Sarkozy ne changerait pas d'un iota.

Des critères plus lisibles donc pour un résultat identique que l'on détermine à l'avance. Si c'est pas de la politique du chiffre, ça y ressemble fortement. # PABLO

## #CRAZOULLIS

« On va vous trouver un avocat pour vous descendre »

« Vous pouvez me prêter un coupable » (un coupe-ongle)

« Bonjour, je suis bien au centre d'orientation ? Je cherche un stage dans la police. »

## Ils ont osé

Préfecture  
Direction de la  
Réglementation et des  
Libertés Publiques

Bureau de la Nationalité Française  
et des Etrangers  
Section éloignement



Comme vous devez le savoir, l'absence d'un traitement approprié dans le pays d'origine de l'intéressé pourrait m'amener à reconsidérer la situation individuelle de l'intéressé et à suspendre l'exécution de l'obligation de quitter le territoire français notifiée à l'intéressé ou bien à abroger cette mesure d'éloignement.

Toutefois, je tiens à porter à votre connaissance qu'il ressort d'un rapport établi en juin 2011 par l'organisation D-A-CH que les soins afférents à ce type de pathologie sont disponibles en Géorgie, les principaux médicaments utilisés pour le traitement de l'hépatite « C » (l'interféron pégylyé et le ribavirine) étant mentionnés dans la liste nationale des médicaments de Géorgie, établie en mai 2012.

J'ajoute que les personnes atteintes de cette maladie peuvent obtenir un prêt sans intérêt afin de faire face au coût du traitement.

« J'ajoute que les personnes atteintes de cette maladie peuvent obtenir un prêt sans intérêt afin de faire face au coût du traitement »

C'est l'argument un tantinet putassier utilisé par une préfecture pour refuser d'accorder le séjour à un jeune homme atteint d'une maladie grave et nécessitant un traitement important et vital très onéreux et non remboursé dans son pays d'origine : la Géorgie.

## Pot de départ

Un seul être vous manque et tout est dépeuplé



Nous avons appris que Françoise SOULIMAN, notre chère Secrétaire Générale qui a oeuvré toujours dans la mesure, la justice et le respect des droits humains nous quitte pour rejoindre la région Bretagne en tant que préfète déléguée pour la défense et la sécurité. Nous lui souhaitons donc bon vent (et bonne pluie) dans sa nouvelle mission de défense du front atlantique. Nous souhaitons bien du courage à nos amis bretons ainsi qu'aux réfugiés américains qui auraient le malheur d'arriver sur des barques de fortune par le golfe du Morbihan... Kenavo Françoise et amis armoricains n'hésitez pas si vous avez encore besoin de fonctionnaires.

« Entrez ! »

C'est ce qu'a répondu une jeune marocaine pleine de bon sens à la question « Quelle est l'inscription écrite au fronton de la mairie ? » posée dans le cadre de sa demande de nationalité française. Recalée pour connaissances trop partielles des lois de la République.



## Le Changement, ça continue

« Il n'existe rien de constant, si ce n'est le changement. » *Bouddha*  
« Il faut que tout change pour que rien ne change. » *Giuseppe Tomasi di Lampedusa*  
« Changement d'herbage réjouit les veaux. » *Proverbe berrichon*

**D**epuis juillet, la garde à vue pour simple séjour irrégulier n'est plus possible. Du coup il y a moins de monde en rétention. Sûrement parce que les sans-papiers ne sont pas des délinquants. Cette décision est venue de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui, en décembre 2011, a déclaré inconstitutionnel le délit de « séjour irrégulier ». Claude Guéant à l'époque avait fait la sourde oreille mais la Cour de Cassation a bien été obligée de confirmer cette décision en juillet dernier.

Le bébé revient donc à Manuel Valls, qui vient de présenter en urgence sa solution au Sénat.

On y trouve pêle-mêle la création d'un nouveau délit d'« entrée irrégulière » en remplacement du « séjour irrégulier » toujours en vigueur dans le droit français. Il s'agira d'un délit constaté en flagrance lors de l'entrée sur le territoire ce qui signifie le renforcement des contrôles dans « la bande de Schengen », ce périmètre de 20km autour des

frontières, des gares et des aéroports.

La garde à vue sera remplacée elle par une « retenue » de 16 h pour vérification d'identité qui est limitée aujourd'hui à 4 h.

De nombreux problèmes pointent déjà le bout de leur nez. Où va se passer cette retenue ? Certainement pas dans les locaux de garde à vue ! Cet OJNI (objet juridique non identifié) autorisera en outre la présence d'un avocat, mais ce dernier ne pourra pas assister aux auditions et n'aura pas accès au dossier (puisque ce n'est pas une garde à vue). Il faut suivre hein. Le but restant évidemment d'envoyer le « retenu » au centre de rétention.

Bref, tout ça ne sent pas très bon et la plupart de ces mesures semblent d'ores et déjà difficilement compatibles avec la Constitution ou le droit européen.

Wait and see. On aura le temps de vous en reparler très prochainement.

Reste tout le reste : la refonte des critères d'obtention des titres de séjour,

l'asile, les pratiques préfectorales qui n'ont pas changé, et les problèmes liés à la rétention administrative. Pour tout cela, il faudra attendre au mieux le premier semestre 2013 pour une nouvelle loi de modification du CESEDA. D'ici là, rompez. Allez hop, y'a rien à voir.

Pour bien prendre la mesure de l'état d'esprit qui règne à Beauvau, veuillez trouver ci-joint un petit extrait des discussions du projet de Loi au Sénat où le groupe communiste pose la question de la remise en cause de l'intervention du juge des libertés au bout de 5 jours qui, soit dit en passant, avait été dénoncée par le parti socialiste à la belle époque.

Ça fait rêver.  
**#PABLO**

## #Compte rendu des débats

Ont voté pour PS RDSE UMP, abstention EELV, contre groupe communiste

### Article additionnel

M. le président. - Amendement n°7, présenté par Mme Assassi et les membres du groupe CRC (communiste).

Avant l'article 2 : Insérer un article additionnel ainsi rédigé : Au premier alinéa de l'article L. 551-1, à la première phrase de l'article L. 552-1, à l'article L. 552-3 et au premier alinéa de l'article L. 552-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, les mots : « cinq jours » sont remplacés par les mots : « quarante-huit heures ».

Mme Éliane Assassi. - Cet amendement, qui signe le retour du rôle constitutionnel du juge judiciaire, rétablit l'intervention du juge des libertés et de la détention dès quarante-huit heures. Le Conseil constitutionnel a exigé l'intervention d'un magistrat du siège, ce que n'est pas le procureur, au-delà de quarante-huit heures de privation de liberté. La disposition que nous amendons n'est pas conforme à la jurisprudence de la Cour de Luxembourg et au respect des droits fondamentaux. En métropole, de plus en plus d'étrangers sont éloignés avant que le juge des libertés et de la détention puisse exercer son contrôle.

M. Gaëtan GORCE, rapporteur. - La commission est très sensible à cette réflexion. Je sais combien la bataille fut rude ici pour exiger l'intervention pré-

coce du juge judiciaire. Ce projet de loi très spécifique doit combler un vide juridique, sans développer une réflexion complète sur l'intervention du juge judiciaire. J'irai dans votre sens : aucune reconduite à la frontière ne peut avoir lieu sans contrôle de la légalité de cette décision. Pour l'heure, laissons le temps à la réflexion de se poursuivre. C'est pourquoi l'avis est défavorable, même si nous partageons les mêmes préoccupations.

M. Manuel Valls, ministre. - Je comprends votre préoccupation. Une mesure privative de liberté doit être rapidement soumise à l'autorité judiciaire. Je vous ai annoncé la nomination d'un parlementaire en mission. Dans l'immédiat, Retrait ou rejet.

Mme Éliane Assassi. - Je vous entends mais je maintiens l'amendement.

M. Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois. - Nous sommes sensibles à la préoccupation que vous exprimez. Le juge des libertés et de la détention est une institution importante, à laquelle nous sommes tous attachés. L'inversion éventuelle de l'intervention des juridictions exige assurément réflexion. Vous avez évoqué, monsieur le ministre, un second texte au printemps prochain et un parlementaire en mission. C'est une bonne idée à condition que la mission soit menée avec célérité

afin d'enrichir le débat sur le second texte. C'est un engagement important.

### L'amendement n°7 n'est pas adopté.

#### Article 2

Mme Kalliopi Ango Ela. - Le groupe écologiste veut rompre avec la politique envers les étrangers menée par l'ancienne majorité. L'article 2 instaure une nouvelle mesure de retenue qui ne nous semble pas nécessaire. La Cour de cassation a tiré les conséquences de la jurisprudence communautaire. Nous estimons qu'il n'en découle nul vide juridique. La vérification d'identité applicable à tous suffit amplement.

La plupart des étrangers ne bénéficient d'aucun contrôle de leur droit par un juge indépendant. Si cet article 2 était adopté en l'état, l'étranger pourrait être reconduit à la frontière avant toute intervention du juge des libertés et de la détention.

Nous étions défavorables à l'article 2 adopté par la commission, nous le sommes encore plus au texte initial du Gouvernement que rétablit son amendement n°26 rectifié. Nous voterons contre cet article.

« Je comprends votre préoccupation.  
Dans l'immédiat, Retrait ou rejet. »

Manuel Valls



La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a rendu, le 22 novembre 2012, un avis sur le projet de loi relatif à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées (sur le processus législatif, V. Dalloz actualité, 3 oct. 2012, obs. C. Fleuriot ; *ibid.*, 12 nov. 2012 ). La commission consultative s'interroge sur la nécessité de créer une procédure spécifique de retenue pour vérification du droit au séjour. À ses yeux, la procédure prévue à l'article 78-3 du code de procédure pénale (vérification de l'identité) permet de retenir une personne pendant « un temps suffisant » pour vérifier le droit au séjour, « eu égard aux moyens techniques dont disposent les officiers et agents de police judiciaire ». Ainsi, elle recommande que l'article 78-3 du code de procédure pénale soit modifié pour que la vérification du droit au séjour puisse se faire dans le cadre de la procédure de vérification d'identité.

## L'effet rétention

Derrière les grilles du centre de rétention, il y a ceux qui tournent en rond, en attendant leur expulsion. Il y a ceux qui ne tournent pas rond. Il y a ceux qui ne tournent plus rond. Il y a ceux qui ne tournent plus. Et puis dehors il y a les autres, les proches, père, mère, fils ou fille, amoureuse ou grand frère, voisin, patron et client, copain de fac ou de bar... tous les autres, ceux qui sont encore là, ceux qui restent, comme enfermés dehors. Comment vivent-ils l'arrestation puis la rétention de l'un des leurs ? Comment leur vie bascule-t-elle en quelques minutes à peine ?

Vous connaissez cet instant où la surface de l'eau, paisible, s'ouvre sur l'impact d'un caillou jeté : instantanément des cercles concentriques rident l'étendue plane. Et au loin, bien plus loin, une grenouille surprise boit la tasse...

**A**wa est originaire de la Côte d'Ivoire ; elle est arrivée en France à l'âge de onze ans, confiée par ses parents à un oncle et une tante, français. Elle fait de brillantes études et intègre une école de sage femme. Elle rencontre Jérémy, un compatriote, qui fait partie d'une troupe de danse et fait une tournée en France, depuis plusieurs semaines. C'est le coup de foudre et plusieurs mois plus tard Awa apprend qu'elle est enceinte. Jérémy n'a que vingt deux ans, Awa vingt et un, les deux tourtereaux sont à la fois heureux et un peu tendus par l'annonce de cette nouvelle. Jérémy décide de ne pas retourner en Côte d'Ivoire à la fin de son contrat, il veut désormais construire sa vie en France.

Awa est alors une étudiante appliquée, une jeune fiancée comblée, une future maman épanouie...

Puis Awa accouche d'un petit garçon, tout se passe bien ; bientôt toute la famille rentre à la maison. Jérémy se comporte en père attentif et appliqué. Les deux parents vivent autour du nouveau-né dans une bulle chaude, exclusivement tournés sur eux-mêmes, comme sourds au reste du monde. Ainsi s'étirent les jours, lentement, comme alanguis, en apesanteur.

Puis arrive le 25 novembre 2012, date de l'impact : Jérémy est arrêté dans le métro, contrôlé, amené en centre de rétention.

Awa l'attend. Il n'est sorti que pour faire quelques courses... Ca ne lui ressemble pas de s'attarder... Mais il ne répond pas sur son portable... Personne ne sait où il est...

Peu à peu le soir arrive, puis la nuit s'annonce, avec son lot d'inquiétudes et de pressentiments ; le « et si il lui était arrivé quelque chose ? » fait son lit au « que lui est il arrivé ? »

La vie s'affole, Awa n'a que des questions sans réponse. Les aiguilles semblent tourner plus lentement sur le cadran immobile, pendant qu'Awa guette son téléphone portable, à cran.

Comme la loutre nageant dans les steppes liquides, disait Brigitte Fontaine.



Au matin, Jérémy refait surface, et téléphone à Awa. En quelques mots tout est dit : centre de rétention, Toulouse, expulsion prévue le lendemain. Tout est dit mais rien n'est dit. Elle ne comprend rien du tout. Plus Jérémy tente d'expliquer où il est, ce qui s'est passé, plus les questions germent dans la tête d'Awa. Et l'une d'elles martèle ses tempes comme le pouls au poignet : « pourquoi lui ? »

La seconde nuit est aussi atroce que la précédente : l'inquiétude a fait place à la peur, les interrogations cèdent le pas aux incompréhensions. Awa se sent si seule. Le lendemain, sans réfléchir, elle prend son bébé, l'enveloppe dans une large couverture bleue polaire et part retrouver

Jérémy. Elle vit en Seine Saint Denis, lui a été amené au CRA de Toulouse, qu'importe. C'est en autoparc qu'elle parcourra la distance qu'a mis entre eux l'administration.

Awa arrive devant le centre de rétention, elle s'avance devant le portail, tenant contre elle la couverture bleue polaire, et demande à voir Jérémy. Elle entre, sous l'oeil des caméras.

La visite dure vingt minutes.

Elle ressort de la pièce exigüe ; longe le couloir ; passe le portique de sécurité ; récupère sa pièce d'identité. Les policiers du poste la saluent, l'un d'entre eux ouvre à nouveau le portail commandé à distance. Sa silhouette apparaît sur les écrans de contrôle, elle s'éloigne...

Soudain retentit une longue plainte, un hurlement ou plutôt un râle, profond, quasi animal : cela vient des salles de visite. Retour sur les écrans de contrôle, il y a quelque chose qui cloche. Ca y est. C'est ça. La couverture bleue polaire a disparu. En un éclair, un policier rattrape Awa, qui s'effondre, un second rejoint Jérémy, en pleurs, un troisième se saisit de la couverture bleue polaire et du bébé qui continue d'y dormir paisiblement.

**Awa a quitté la salle de visite en laissant le bébé sur la table.**

Comment expliquer son geste ? Peut on seulement l'expliquer ? Tenter de comprendre ce qui a pu pousser cette jeune femme, étudiante dans une école de sage-femme, amoureuse, à abandonner son enfant de trois semaines à son compagnon, reclus sur une chaise, dans un parloir du centre de rétention, attendant son expulsion ?

Quels mots peut-on mettre sur les sentiments de l'un, de l'autre ?

SUITE PAGE SUIVANTE

Onde de choc. Comme pour ajouter de la souffrance au désespoir, le bébé est placé dans une pouponnière, conformément à une ordonnance prise d'urgence par le parquet de Toulouse. La jeune maman, choquée, est accueillie par une femme, bénévole, de la communauté catholique locale. Jérémy repart dans sa chambre. Le lendemain matin, Awa se rend à la pouponnière : elle ne pourra voir son enfant et l'allaiter que lorsque l'avis du procureur sera rendu ; il ne viendra qu'à 15 heures.

Pendant qu'elle promène ses yeux rougis et hagards le long des murs de la salle d'attente, Jérémy est emmené à l'aéroport direction Abidjan ; lors de l'escale à Paris, il refuse d'embarquer, et est placé alors au CRA du Mesnil Amelot. Il sera libéré le surlendemain par un juge des libertés et de la détention. Awa ne récupère son bébé qu'après 15 jours de séparation : le juge des affaires familiales la considère de nouveau apte à s'en occuper.

Alors c'est sûr, la politique migratoire contemporaine, assise sur un fantasme d'envahissement et une vision policière et paranoïaque de l'étranger, continue de briser des vies. Les centres de rétention sont les lieux du terreau des futures relations d'altérité culturelle et sociale. L'enfermement administratif est arme de première catégorie, qui humilie ceux qui le subissent et condamne ceux qui y échappent. #AMELIE

# ISOLATIONNISME

**L**undi matin, lorsque j'arrive au centre, je vois sur la liste des retenus qu'un seul homme a été placé en rétention ce week-end. Il s'agit d'Herman, Arménien que nous avons déjà vu passer cette année. Je me souviens de lui car lorsque j'ai commencé à intervenir au CRA en mai dernier, il avait été hospitalisé suite à une tentative de pendaison. Je n'avais fait que croiser Herman et suivre les conversations de mes collègues à son sujet mais son nom était resté gravé dans mon esprit. Herman vit à la Rochelle, il est suivi par un médecin psychiatre et par un psychologue et il prend un traitement très lourd en raison du traumatisme qu'il a vécu dans son pays.

gine qu'il dort peut-être encore. J'apprends par l'OFII qu'il est en fait à l'isolement, la raison, je ne la connais pas encore.

## Isolement, kesako ?

Il existe au centre de rétention une petite cellule dont nous oublions parfois l'existence car nous ne nous y rendons pas tous les jours. Environ dix mètres carrés, une fenêtre en hauteur avec des barreaux, un matelas posé sur un lit en fer, un trou qui fait office de toilettes, une douche avec un auvent en fer et une caméra. C'est la cellule d'isolement disciplinaire. Le mitard quoi.

hagard et semble sous l'emprise de médicaments. Nous échangeons quelques mots et il demande à ce qu'on puisse s'entretenir dans le bureau de la Cimade. Après demande au chef de centre, les policiers nous escortent jusqu'au bureau et l'entretien a lieu dans notre bureau alors qu'un policier est posté derrière la vitre pour le surveiller.

Lors de l'entretien, je cherche à savoir les raisons du placement en cellule d'isolement, a-t-il été agité pendant le trajet de la Rochelle à Toulouse ? A-t-il fait savoir qu'il risquait de mettre fin à ses jours ? A-t-il lui-même demandé à être isolé et surveillé ? Sa voix est très faible, presque un murmure mais c'est bien clair : non, non et non, il me dit qu'il a au contraire demandé à aller dans le secteur de rétention avec les autres retenus.

Il a donc été isolé d'office en prévention d'un geste qu'il pourrait commettre, eu égard à une tentative de suicide datant d'il y a six mois. Réponse policière à un problème de santé mentale.

Pour Herman, le placement en rétention et l'éventualité d'une expulsion sont dramatiques, les traumatismes qu'il a subi dans son pays reviennent au galop dans sa tête. L'isolement ne fait qu'amplifier l'angoisse. Dans cette cellule il n'a le droit à aucun effet personnel, s'il veut fumer, boire ou téléphoner, il est obligé d'appeler les policiers par l'interphone et de demander l'autorisation. S'il veut communiquer avec nous, idem.

Le Tribunal administratif annulera après deux jours le placement en rétention d'Herman en raison du risque suicidaire qu'il lui fait courir. La Préfecture enfin sanctionnée dans son jusqu'au-boutisme. #MATHILDE



Pour Herman, c'est le quatrième placement en rétention cette année, les deux premiers à Rennes ont été suivis de libérations au bout de 5 jours pour des irrégularités de procédures alors le troisième placement s'est fait à Toulouse bien qu'il était chaque fois interpellé à la Rochelle car c'est bien connu, les juges toulousains ne sanctionnent pas beaucoup les erreurs de procédure. Lundi matin, je le cherche dans le centre mais je ne le vois pas. A 8h30, j'ima-

La mise à l'isolement est prévue pour les troubles à l'ordre public ou menaces à la sécurité des autres retenus dans le centre mais elle sert souvent à prévenir des tentatives de suicide. Prévenir par la surveillance, 24h/24.

Lorsque nous allons rencontrer Herman, la cellule d'isolement est très froide, il ne doit pas y faire plus de douze degrés. Herman paraît très faible, il a le regard

# Eldorado

**H**ier, je l'ai trouvé par terre dans le couloir. Il se tordait de douleur. Une réaction à un médicament qui lui tétanise tous les muscles du bras et du cou. Une réaction impressionnante mais qui passe vite avec un autre médicament que lui délivre l'infirmière du centre. Un truc de fou. Son corps se rétracte. Il ne contrôle plus rien et il faut attendre dix minutes que le médicament « antidote » fasse effet. C'est vrai que des médicaments, il en mange beaucoup Issam. Il mange tout ce qui passe : valium, benzo, subutex, tercián, rivotril, ... et puis, sûrement aussi pas mal de shit. Chaque nouveau médicament pour atténuer les effets indésirables des précédents. C'est l'engrenage. Plus il en prend, plus il est mal, plus il en a besoin, et plus il en prend.

Issam a 22 ans, il en fait au moins dix de plus. Ca fait seize jours qu'il est au centre. Il est pénible, il est lourd avec les femmes, il est parfois agressif quand il ne va pas bien et puis, il revient en souriant et se plante devant le bureau juste pour provoquer, comme un gamin qui chahute en classe. En fait, la communication est impossible. Depuis le premier jour, il a décidé qu'il n'avait rien à attendre de nous, qu'on ne pouvait rien faire pour les gars comme lui.

Moi, je n'insiste pas tellement, vu qu'il est insupportable et qu'en plus, c'est vrai, je n'ai pas vraiment grand chose à lui proposer.

Il y a beaucoup de monde comme ça. On se salue mais on sent que ce n'est pas franc du collier. Eux, ils se disent qu'on n'est pas tout à fait sûrs. Si on a un bureau dans le centre, c'est qu'on est peut être de mèche avec les flics. Au mieux, on est des travailleurs sociaux qui n'ont absolument rien à faire de jeunes paumés sans papiers qui viennent d'arriver en France. Au pire, on est susceptible de communiquer les infos que l'on obtient à la police. Ca fait partie des rumeurs qui circulent dedans comme dehors. Ce n'est jamais vraiment dit mais, dans le doute vaut mieux faire attention, hein.

Nous, on est toujours débordés alors on ne va pas passer plus de 5 minutes avec un gars qui nous dit qu'il n'a pas de document d'identité, pas de famille, pas fait de démarche et qui est arrivé il y a moins de trois mois en France. Traduction : « laisse moi tranquille, j'essaie d'être le plus transparent possible et, avec un peu de chance on va m'oublier. »

À ce moment, donc Issam passe un sale

quart d'heure. On essaie d'aller le raccompagner dans sa chambre mais il s'écroule dans l'escalier parce qu'il est tétanisé par ses contractures. On peut dire qu'il est au fond du trou. On peut difficilement tomber plus bas. Pour achever le tableau, un policier qui assiste à la scène depuis les écrans de contrôles vient en courant. C'est pour lui gueuler dessus. :

- Arrête ton cinéma maintenant, rentre dans ta chambre. L'infirmière t'a dit qu'il fallait attendre dix minutes que ça passe. Tu commences vraiment à nous gonfler.

- Putain mais je peux pas bouger, répond l'autre entre ses dents, affalé par terre.

- M'insulte pas, tu rentres dans ta chambre et t'arrêtes d'emmerder le monde.

La communication n'est décidément pas facile. Avec trois autres retenus, on reste médusés par la scène à laquelle on est en train d'assister. Ils n'insistent pas parce qu'ils savent que s'ils protestent ça ne va faire qu'envenimer les choses. Ils relèvent Issam pour l'aider à rejoindre son lit.

- Pourquoi il gueule comme ça lui, on est pas des animaux, merde !

Je ne suis pas sûr qu'il parle aux animaux comme ça celui là.





**SUITE ELDORADO** Une demi heure plus tard, Issam revient me voir. Le médicament antidote a fait effet. Il n'a plus aucune contracture. Il va beaucoup mieux. Il voulait aller sur son facebook quelques minutes. C'est pour ça qu'il était venu avant l'épisode de la tétanie. Il a l'air un peu gêné et du coup, il m'explique un peu. Il a eu peur je crois. On reste là un moment à discuter. Il me raconte sa vie à travers son facebook.

Il est de Zarziz en Tunisie. Il s'occupait de chevaux comme beaucoup de jeunes là-bas. Il me montre des vidéos où il fait des cascades sur un cheval blanc qui galope au bord de la plage. C'est le Club Med et il tente d'impressionner les touristes français en vacances. C'est surréaliste. Quand tu le vois, il y a dix minutes traînant sa toxicomanie sur son dos et là, en train de faire le con sur un grand cheval blanc sur la plage au coucher du soleil, tu te dis que la vie est vraiment mal foutue. On regarde les autres photos. Celles d'un mec heureux, entouré de sa famille et de ses amis. De la musique

traditionnelle et des photos de la Tunisie. C'est assez dur. On est conscient tout les deux de tout ce gâchis.

Après un silence, je lui demande quand même :

- Mais putain Issam qu'est ce que tu fous là ? C'est bon t'as essayé, tu es en train de vivre un cauchemar en France. Si tu continues comme ça dans six mois t'es mort ou en prison .

Il me regarde alors avec un sourire rempli de tristesse et d'amusement. Style « t'y connais rien blanc bec ».

- On m'a donné la chance de venir ici. Tu te rends pas compte toi. Les sacrifices que ça demande. Je peux pas rentrer comme ça les mains vides ; comme un clochard.

Ben voilà, c'est tout. En une phrase, il a résumé la situation de dizaines de milliers de personnes qui sont bloquées en France parce qu'elles portent le rêve des

autres, de ceux qui sont restés à galérer au pays et qui ne peuvent pas comprendre que la galère est parfois bien plus triste sous les nuages. Tout le monde sait, mais tout le monde se ment. Les uns galèrent au pays et sont persuadés que ceux qui ont merdé en France sont responsables de leur échec puisqu'il y en a qui s'en sortent. Les autres galèrent en France en faisant semblant que tout va bien, en se prenant en photo devant des grosses bagnoles ou en parodiant avec des cadeaux minables hors de prix bien que tu trouves les mêmes au bled mais qu'importe. Tout le monde reste sur ces illusions et voilà comment Issam va finir de gâcher sa vie ici encore longtemps, à se bousiller la santé et à faire chier le monde, alors que franchement, c'est un mec bien en vrai. Mais je crois qu'il n'y a pas grand monde qui est au courant.

Le lendemain, Issam est placé à l'isolement disciplinaire après avoir été violent à l'infirmerie pour obtenir une augmentation de son traitement.

**#PABLO**

# LA DISPARITION

**J**e suis passablement énervé quand je me rends au secteur A pour aller chercher Ali, un jeune étudiant qui vient de perdre tout espoir de finir ses études en France lors d'une audience devant le tribunal administratif qui a duré vingt minutes. Vingt minutes pour que tout s'effondre. La police a le passeport d' Ali donc demain, il rentre au Maroc. Il n'a plus le temps.

Pas le temps de récupérer ses affaires, de rendre les livres empruntés à la bibliothèque, de déposer son préavis, de déménager ses meubles, d'aller dire au revoir à ses amis qu'il ne reverra plus, à sa prof à qui il venait de remettre la première partie de son mémoire corrigé, pas le temps de se rendre une dernière fois au marché de St Sernin ou sur les quais de la Daurade au bord de la Garonne, pas le temps de clôturer son compte en banque, de vendre son scooter qu'il n'a pas fini de payer d'ailleurs. Pas le temps d'étendre la machine restée à moisir dans le tambour après l'interpellation, de payer la taxe

d'habitation et à facture d'eau qui vient de tomber. Pas le temps non plus de résilier l'abonnement au Stadium.

**Ca s'est passé si précipitamment, si brutalement.**

Il est descendu acheter des clopes à 10h du mat. Il a passé un coup de fil sur le chemin du retour. L'entraînement de foot annulé et reporté au jeudi suivant. Alors qu'il pressait le pas sur le trottoir parce que, sans déconner, on se les gèle en ce moment, une voiture de police banalisée s'est arrêtée à son niveau. Franchement, ils sont insupportables, ils l'ont joué direct cow-boy. Un qui reste au volant en faisant ronronner le moteur, l'autre qui descend façon Matt Damon et qui se positionne pour « sécuriser le périmètre » comme y disent, à l'affût, le regard panoramique 360° prêt à parer toute attaque imprévue, et le troisième qui l'aborde.

- Bonjour jeune homme, tu t'inquiètes pas, tu fais pas le con, simple contrôle d'identité, t'as quelque chose sur toi ?

Tu fais quoi ici ? T'habites ici ? Tu restes tranquille et tu me sors une pièce d'identité ? Tu t'inquiètes pas c'est un simple contrôle.

Ali, il évalue la situation en une demi-seconde. Il est foutu. Tenter le sprint, pas le style de la maison ; la négociation, c'est même pas la peine. Il tend sa carte d'étudiant mais il n'y croit pas une seconde. L'agent va vérifier dans la voiture. Matt Damon s'est un peu détendu et il continue sa surveillance du périmètre. Il souffle dans ses mains. Il fait pas chaud. Quelques minutes plus tard, la réponse arrive.

- Y'a un petit problème Monsieur, vous avez une obligation de quitter ce territoire. Il va falloir aller vérifier ça.

- Oui, je sais mais mon avocat a fait un recours devant le Tribunal Administratif, alors j'attends l'audience. J'ai doit rester en France en attendant.

**SUITE PAGE SUIVANTE**

## #SUITE LA DISPARITION

Ali leur tend le courrier du tribunal administratif. L'avocat lui a dit de présenter ça en cas de contrôle. Les deux agents examinent le courrier. Se regardent. Regardent à nouveau le courrier. Regardent Ali.

- On va quand même aller vérifier ça au commissariat Monsieur. Ça va pas être long. On montrera votre courrier à la Préfecture. Vous inquiétez pas. Un simple contrôle. Vous venez avec nous.  
- Ha j'ai pas le choix alors.  
- Pas vraiment non.  
- On peut passer chez moi récupérer quelques affaires. C'est juste au dessus. Je suis sorti sans rien pour acheter des cigarettes.  
Vous inquiétez pas, monsieur ça sera pas long. Allez on y va.

Cela aura pris trois jours, trois jours pour rayer Ali de la carte. Pour effacer ces cinq dernières années passées à Toulouse.

A son arrivée au commissariat, on lui a fait signer un arrêté de placement en rétention. Ali a été fouillé. Ali avait sur lui sept euros soixante en pièces de monnaie, un paquet de cigarettes blondes, une carte grise de scooter à son nom, un téléphone de marque Samsung ainsi qu'un passeport du royaume du Maroc valable jusqu'au 12 avril 2018. A partir de là, il devient un délinquant. Le ton est toujours aimable mais les regards ont changé. On lui met les menottes dans le dos et on le charge dans un fourgon direction le cra. Photos de face, de profil, les empreintes. Son téléphone lui a été retiré mais il peut garder sa carte sim. Il a fait la connaissance de 22 personnes retenues dans le même secteur que lui. L'un d'eux, un jeune tunisien de Sousse lui a prêté son téléphone. Il a pu alors appeler son pot Fred qui va lui amener des fringues, des clopes et un portable sans appareil photo.

Il a ensuite appelé son avocat qui lui a dit que oui, il pouvait être arrêté mais qu'il ne pouvait pas être expulsé avant la réponse du Tribunal administratif. Par contre l'audience qui devait avoir lieu en février prochain est ramenée en urgence. Elle aura lieu demain à 14h.

- Il va falloir se bouger là Ali, on a besoin du dernier bulletin de notes.

d'une attestation de la prof, des trois dernières fiches de paie, d'une quittance de loyer, d'une attestation d'hébergement.

- Oui mais je suis bloqué ici moi. J'ai pas de téléphone et mon pote ne passera chercher les clés que demain.  
- Pas possible, on n'a pas la maîtrise du temps.

Le lendemain, l'audience a eu lieu à 14h précises. Ali a été conduit au Tribunal sous escorte et les bracelets aux poignets. Devant sa grande sœur venue le soutenir. La honte.

L'avocat était à l'heure, un bref sourire gêné. Les pièces ont fini par arriver à temps mais ça va être compliqué. Le représentant de la préfecture se déchaîne. On dirait qu'il joue sa carrière sur l'expulsion d'Ali. Son échec en troisième année, la demande de renouvellement de titre de séjour qui a été faite hors délai. Peu importe qu'Ali se soit fait larguer l'an dernier, qu'il ait mis quatre mois à s'en remettre et qu'il ait dû prendre un boulot parce que la bourse n'a pas été ré-attribuée.

- Vous n'êtes pas là pour travailler Monsieur. On vous a donné une chance pour poursuivre vos études en France et vous ne validez pas votre année.  
- Vas y tu m'as donné une chance pour quoi toi ?

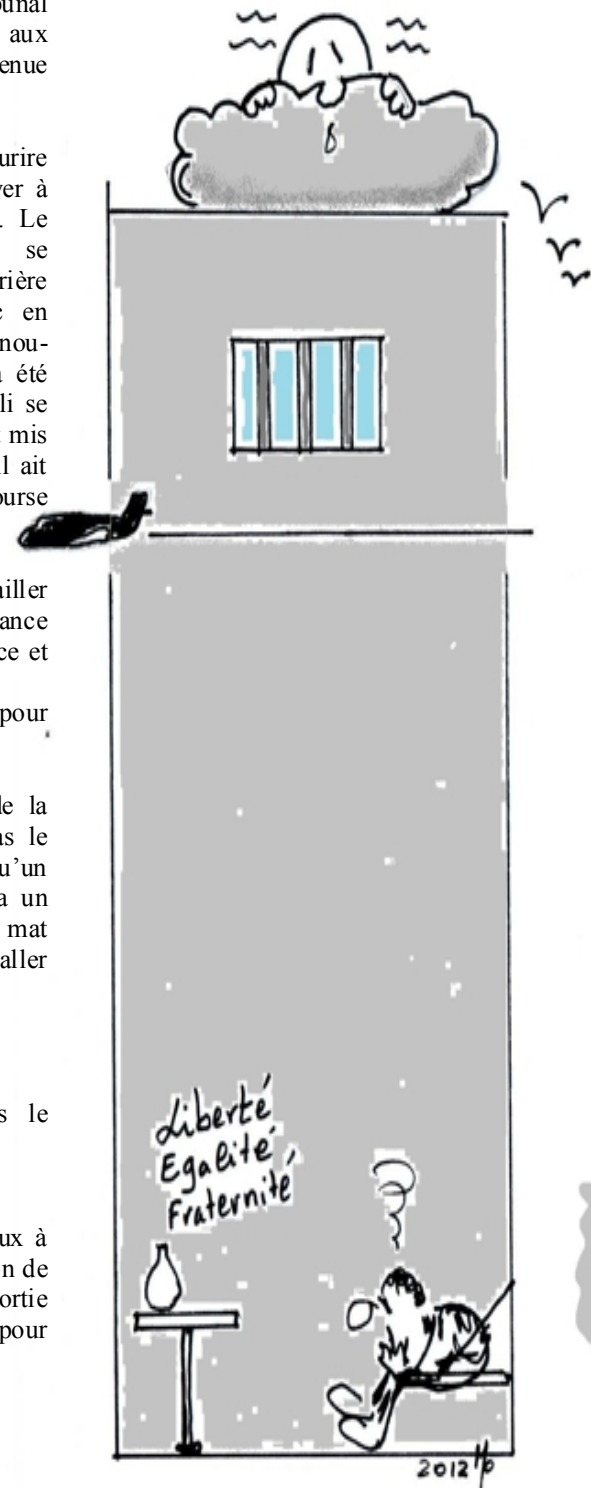
Vingt minutes. C'est rejeté. Fin de la partie. Dès le retour au centre, pas le temps de chialer un bon coup qu'un policier vient lui apprendre qu'il a un départ prévu le lendemain à 7h du mat pour Casa. Il ne pourra même pas aller voir le juge des libertés. Y'a rien d'autre à faire. C'est quoi ce délire.

On reste un long moment dans le bureau. Y'a plus grand-chose à dire.

- Et si je refuse d'embarquer ?  
- Ben le risque c'est la prison. Deux à trois mois ferme plus une interdiction de retour avec mandat de dépôt. A la sortie c'est rebelote, un allez-simple pour Casablanca.  
- ..., et mes affaires ?  
- ...

#PABLO

« Cela aura pris trois jours, trois jours pour rayer Ali de la carte. Pour effacer ces cinq dernières années passées à Toulouse. »



# La Planète rétention

**Interdiction de circuler / Interdiction de s'installer / Interdiction de travailler régulièrement / Interdiction de se soigner / Interdiction d'être protégé / Interdiction, interdiction interdiction.**

Il est très difficile pour celui qui migre irrégulièrement, d'éviter longtemps le passage par un endroit de privation de liberté tant le maillage est serré. La planète est constellée de ces lieux où l'on enferme pour des durées parfois très longues les indésirables. Leur sort n'intéresse personne ou presque.

Nous allons dans les prochains numéros de planète CRA faire un tour du monde de ces lieux et tenter de vous donner quelques renseignements sur la politique migratoire des états concernés.

Commençons par quelques pays européens :



## Belgique :

La durée maximale de la détention dans les centres fermés est de **cinq mois**. Toutefois, ce délai peut être porté à **huit mois** dans les cas exceptionnels relatifs à l'ordre public ou la sécurité nationale. Deux sortes de centres existent en Belgique, **les centres sécurisés** (aussi appelés *centres de déportation* !) dédiés à la détention des irréguliers interpellés sur le territoire belge et les **INAD** (pour inadmissible) qui sont l'équivalent des zones d'attente françaises. Il existe six centres sécurisés pouvant accueillir 588 personnes dont des mineurs et deux INAD. Pour les remplir, l'administration belge peut compter sur un vivier de 150 000 à 200 000 personnes sans papier.

Les demandeurs d'asile sont, en principe, logés dans des centres d'accueil non sécurisés et donc semi ouverts. En pratique, de nombreux demandeurs

d'asile sont détenus dans des centres fermés, tandis que leurs demandes sont en cours de traitement.

Concernant la détention des mineurs, la Belgique a par 2 fois été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme.

En Janvier 2010, cette juridiction a rendu une décision (Muskhadzhiyeva) sur une affaire impliquant la détention d'enfants. La CEDH a estimé que la Belgique s'était rendue coupable d'avoir violé les articles 3 et 5 de la Convention européenne pour maintenir enfermés quatre enfants tchéchènes avec leur mère dans un centre de déportation

Les conditions de vie dans les centres fermés sont déplorables et les INAD n'ont rien à envier aux prisons du quart monde.

## Lituanie :

La Lituanie est indépendante depuis 1990. Dès 1991 elle promulgue sa première loi sur l'immigration. En 1997, elle construit son premier centre de détention pour étrangers. Ils font directement les choses en grand puisqu'il a une capacité de 265 places.

La durée de rétention est **illimitée**.

Ente 2002-2007, Caritas-Vilnius et la Croix-Rouge ont fourni des services sociaux et une aide juridique aux personnes détenues. Depuis 2008, l'administration a interdit à ces organisations de continuer à apporter cette assistance parce que faut pas pousser quand-même.

Selon les statistiques de Caritas et du JRS (Service Jésuite des Réfugiés), la durée moyenne de détention est de neuf mois et demi, et la plus longue période de détention de trois ans.



**Malte :**

C'est le plus petit état de l'union européenne, mais aussi l'état le plus dense du monde. Malte est un archipel composé de quatre îles dont deux sont habitées.

Au début du 16ème siècle, Philippe de Villiers de l'Isle Adam, très connu entre autre chose pour sa manie du rangement, s'arrête à Malte et décide d'y mettre un peu d'ordre. Il met tellement d'ardeur à sa tâche que ce grand rangement passera à la postérité sous le nom d'*Ordre de Malte*.

Les voyageurs traversant ce coin de la méditerranée s'arrêtent traditionnellement depuis des siècles à Malte et ont pris la fâcheuse habitude de coloniser ce gros rocher. Les vandales, les byzantins, les ostrogoths, les romains et d'autres.

Aujourd'hui ce sont les migrants africains, fuyant guerre, famines et persécutions diverses qui font étape à Malte à bord de leurs embarcations de fortune. Il faut dire qu'une fois posé le pied à Malte, on est déjà un peu en Europe. Des milliers de personnes ont péri en mer en tentant de rejoindre l'Europe via Malte.

Malte dispose de 3 centres de détention pour étrangers pour une capacité totale de 1900 places. On peut parler de véritables camps.

La durée maximale de rétention n'existe pas dans les faits, c'est illimité même si la directive retour fixe une durée maximale de 18 mois.

Moins de 1% des personnes demandant protection au titre de l'asile a obtenu le statut, alors que les premiers pays de provenance par ordre de flux sont la Somalie (pour 50%), le Soudan, l'Erythrée et le Nigéria qui ne sont pourtant pas des modèles en matière de droit de l'homme.

Les conditions de détention pour les mi-

grants sont extrêmement mauvaises. Le GTDA (groupe de travail sur la détention arbitraire), a qualifié dans un rapport en 2009 ces conditions « d'épouvantables », « la santé, y compris la santé mentale, des détenus est affectée par les conditions de détention ». Le GTDA a également exprimé sa préoccupation à propos de la détention des familles, les femmes enceintes et allaitantes et les mineurs non accompagnés. La commission LIBE (liberté civile et affaires intérieures du parlement Européen) a recommandé la fermeture des centres, affirmant que la situation « est inacceptable pour un pays civilisé et intenable en Europe, alors qu'elle prétend être la patrie des droits de l'homme ».



**Israël :**

Les Israéliens sont des gens un brin taitillon sur les questions de territoires. Ils vivent sur une bande de terres arides et côtoient quotidiennement mais sans leur parler des gens qu'on appelle des Palestiniens et qui, il faut bien le dire, sont mauvais perdants et soupe au lait. Alors du coup ils s'envoient des roquettes, des insultes et tout un tas de méchanceté à la figure depuis 60 ans. Non, je ne reconnais pas ton pays. Bon puisque c'est comme ça, je te parque derrière des murs et des grillages. Bref tout ça n'en finit plus.

A part cela, l'israélien aime tellement les vacances qu'il construit des colonies partout et que ça finit ça aussi par être un peu gênant surtout quand ils le fait chez les autres.

Israël encourage l'immigration juive mais ferme ses portes aux autres. Toutefois en 1990, il favorise une immigration économique venant de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du sud. Dans le même temps, l'Etat hébreux n'a pas

assoupli sa politique de regroupement familial, de droit au retour, ou d'accès à la résidence pour les palestiniens mais cela est une autre histoire.

En Israël il existe trois centres de détention spécialement dédiés aux migrants auxquels s'ajoutent trois prisons servant également de lieux de détention pour les migrants. 2500 places sont disponibles pour accueillir les indésirables. La durée de rétention est illimitée. On attend parfois longtemps, longtemps.

En 2010 Israël comptait 30 000 demandeurs d'asile et accordait pourtant moins de 1% de statut. On estime à environ 300 000 le nombre de travailleurs migrants réguliers et 120 000 à 300 000, les irréguliers.

Tous les migrants illégaux arrivant en Israël sont appelés par les autorités des « infiltrés » (un peu comme des taupes dans la mafia.) l'essentiel de l'infiltration se fait par l'Egypte. Dès leur interpellation, deux solutions existent mais ce ne sont pas les infiltrés qui choisissent.

- Solution A : Mise en œuvre de ce qui est appelé « Hot return », autrement dit renvoi à l'expéditeur donc l'Egypte. Vous avez échoué, Game over, try again etc.....

- Solution B : Les personnes sont détenues dans les postes de police de Tsahal le long de la frontière, avant d'être envoyé dans un centre de détention dès qu'il y a de la place. Cela peut durer longtemps et même pour les femmes et les enfants mais cela ne trouble pas outre mesure le gouvernement israélien. (Voir Haaretz 2010).

En 2009, le gouvernement Israélien a remplacé la police de l'immigration par un nouvel organisme appelé l'Unité Oz («oz» signifie force en hébreu). Le but annoncé était d'interpeller et d'expulser pas moins de 280 000 irréguliers d'ici 2013. Diantre ça fait beaucoup. L'affaire a capoté car les moyens employés par cette nouvelle unité étaient un peu trop « limites ». #LEO



# # ON EN PARLE

## Rapport rétention 2011 - Un bilan critique qui appelle une réforme urgente

En métropole, un quart des personnes étrangères placées en rétention à compter de juillet 2011 ont été éloignées avant le cinquième jour d'enfermement, c'est-à-dire avant d'avoir pu voir le juge judiciaire. En Outre-mer, le contrôle des juges relève de l'exception. C'est l'un des constats alarmants que dressent les cinq associations présentes en rétention dans leur rapport 2011.

Ce deuxième rapport commun apporte, chiffres et témoignages à l'appui, une analyse inédite de l'application de la loi Besson, entrée en vigueur en juillet 2011. Il met en évidence le contournement voire la mise à l'écart des juges au profit du pouvoir de l'administration, des situations de droits bafoués, d'éloignements expéditifs, d'interpellations abusives, d'enfermement inutile qui en devient parfois punitif. Ce constat, sans appel, est plus grave encore en Outre-mer. Durant cette même année 2011, ces pratiques ont été à plusieurs reprises sanctionnées par les plus hautes juridictions françaises et européennes. Pour les personnes enfermées qui ont malgré tout pu exercer des recours, les juridictions nationales ont fréquemment sanctionné des procédures illégales.

Les Roumains et les Tunisiens ont particulièrement été ciblés en 2011, quand bien même les premiers sont des ressortissants de l'Union européenne et les seconds disposaient souvent des documents légalisant leur accès au territoire français. Le rapport révèle que l'éloignement de ces ressortissants permet à l'administration de faire du chiffre beaucoup plus facilement en s'affranchissant largement, une fois encore, du contrôle des juges.

La dernière loi sur l'immigration a donc sophistiqué un peu plus la machine à expulser, réglée pour répondre essentiellement aux objectifs de la politique du chiffre. Or, ce rapport sur les centres et les locaux de rétention administrative démontre les violations des droits toujours plus graves que produit ce dispositif.

Le document s'attache enfin à décrire l'impact sur les personnes enfermées de cette poursuite à tout prix d'objectifs quantitatifs.

Le rapport ne se contente pas de décortiquer un système : il permet de souligner l'urgence d'une réforme profonde des procédures d'éloignement. Selon les promesses de François Hollande et en conformité avec les engagements européens de la France, la rétention administrative doit devenir une exception.

Le rapport est téléchargeable sur  
[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)



PUBLIÉ LE 15/11/2012 09:04

LA DEPECHE.fr

## Cagnac-les-Mines. Menacé d'expulsion, un père en grève de la faim et de la soif

Un ressortissant marocain de 55 ans, père d'une enfant française, a entamé une grève de la soif lundi, au centre de rétention administrative de Cornebarrieu où il est placé depuis le 6 novembre. Ayant rejeté sa demande de titre de séjour, la préfecture du Tarn lui avait signifié le 23 août une obligation de quitter le territoire français (OQTF). «Depuis samedi, M. El Jattari ne s'alimente plus et son état de santé se dégrade très vite», confie son avocate Me Claire Dujardin. Une information confirmée par la Cimade de Toulouse. «C'est une situation extrêmement pénible. Il est vu deux fois par jour par le service médical mais il faudra sans doute l'hospitaliser», s'inquiète Léo Claus, coordinateur de l'équipe Toulouse Rétention.

Comment Mimoun El Jattari, domicilié à Cagnac-les-Mines, en est-il arrivé à ce désespoir ? «Il a été marié à une Française avec laquelle il a eu une fille qui a aujourd'hui 10 ans. Puis le couple a divorcé et M. El Jattari est rentré au Maroc. Il est revenu dans le Tarn en septembre 2011 et habite de nouveau chez son ex-femme, avec leur fille. Or, la préfecture considère qu'il ne pourra pas subvenir financièrement aux besoins de son enfant, donc qu'il ne peut se réclamer du statut de parent d'enfant français», explique Me Dujardin. Mais c'est surtout le passé judiciaire de Mimoun El Jattari qui a pesé dans cette décision. En 1988, il avait été condamné à 5 ans de prison pour violences aggravées. Et en 2005, il était rentré au Maroc pour exécuter une peine d'interdiction de territoire.

### «Double peine»

Pour la Cimade, «il a depuis longtemps purgé sa peine et sa réhabilitation est avérée. S'il regrette profondément ce qui s'est passé, il ne veut pas que sa fille en paie aujourd'hui les conséquences. Si M. El Jattari en arrive à l'extrémité d'une grève de la faim, c'est que la préfète du Tarn estime qu'il représente toujours une menace pour l'ordre public. La Cimade dénonce cette double peine. Cet homme a payé sa dette. En voulant l'expulser, la préfète ne fait qu'une victime de plus en la personne de sa fille». Sollicitée par «La Dépêche», la préfète a fait savoir qu'elle «refusait de s'exprimer sur les cas particuliers».

S'agissant de la procédure, le juge des libertés et de la détention a confirmé le placement en rétention de M. El Jattari. Son avocate a saisi la cour administrative d'appel de Bordeaux «qui ne se prononcera pas avant plusieurs mois. Et l'audience collégiale devant le tribunal administratif de Toulouse n'est programmée que début 2013». D'ici là, Me Dujardin a demandé que son client soit assigné à résidence. Ce serait un moindre mal pour sa fille, à un mois de Noël.

P.-J. P.

# #QUIZZ ?

Saurez-vous reconnaître l'intrus qui s'est glissé parmi les six Unes du Point ci-dessous ?



**Réponse :**

Il s'agit bien sûr de la cinquième « Cet Islam méconnu » qui est un montage attribué à *Politeeks* dégoté sur internet et que nous ne sommes pas prêts de voir en Une du journal de FOG. Toutes les autres sont malheureusement vraies.

Et comme la bêtise n'a pas de frontière,



La Une du journal « Maroc Hebdo » librement inspirée de son petit copain français, qui a soulevé un grand émoi dans le royaume. Il faut dire qu'elle fait suite à l'arrestation et la détention arbitraires de **M. Camara Laye**, ancien président et actuel coordinateur du Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM) et plus largement d'une recrudescence des actes de racisme à l'égard des migrants subsahariens présents en nombre dans le pays.

Moins inquiétant mais tout aussi savoureux, « Brune », mensuel féminin sénégalais qui s'alarme du débarquement des blancs. Comme quoi, on est toujours l'immigré de quelqu'un

# PLANETE CRA

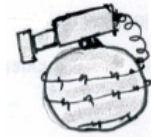
## Le BLOG

NOUVEAU

Retrouvez Planète CRA sur internet à l'adresse

<http://planete-cra.eklablog.com>

Le blog permet de télécharger les numéros de Planète cra depuis sa création, de réagir aux articles et de trouver plein d'autres infos sur l'actualité de la rétention.



### Au diable ~~V~~auvert

Nous publions chaque mois la motivation la plus cynique employée par nos magistrats préférés, qui sévissent chaque semaine au Palais de Justice. Cette semaine, le pompon revient à Mr J.COLL, Président de la Cour d'Appel de Toulouse. Attention âmes sensibles s'abstenir.

« L'état de santé relève de l'appréciation du tribunal administratif. En outre Monsieur ELJATTARI Mimoun faisant la grève de la faim est mal fondé à exciper d'un état de santé dans lequel il s'est mis de son seul fait »



### Conseils d'amis



Elles sont psychiatres, infirmières ou ergothérapeutes à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille et reçoivent des détenus devenus patients le temps du soin. Elles sont là pour aider des hommes en souffrance, fussent-ils incarcérés. Être là, c'est rejoindre cet espace unique - celui de l'écoute - une poche d'air derrière les murs de la prison. Son existence est conditionnée par la détermination des soignants à continuer de venir pratiquer la psychiatrie ici... à quel prix ?

Pour contacter la Cimade au centre de rétention de Cornebarrieu.  
Pour nous faire part de vos réactions, critiques, contributions,

Par courrier : La Cimade, Centre de rétention administrative  
21 av. P-G Latécoère 31700 CORNEBARRIEU

Par téléphone : 05 34 52 13 93

Par mail : [der.toulouse@lacimade.org](mailto:der.toulouse@lacimade.org)

Sur internet : [planete-cra.eklablog.com](http://planete-cra.eklablog.com)

### #DERNIERE MINUTE

#### Fin de l'aide au retour

Le ministre de l'intérieur Manuel Valls vient d'annoncer qu'il mettrait un terme au système de l'aide au retour volontaire qui consiste à verser une somme de 300€ par adulte et 100€ par enfant aux étrangers ayant la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne, ayant une OQTF et qui acceptent de retourner volontairement dans leur pays.

« Nous allons changer un dispositif inopérant. Les ONG et les associations considèrent qu'elle a des effets pervers. » a-t-il déclaré sans toutefois donner de calendrier précis.

Il n'est par contre pas question de revenir sur la politique de reconduite massive des roms que les ONG et les associations jugent tout aussi perverse et inopérante.

La population rom en France est estimée entre 15 000 et 20 000 personnes. Celle-ci reste constante, puisque les expulsés disposent de la libre circulation dans l'espace Schengen. L'an dernier, plus de 10 000 personnes ont « bénéficié » de ce programme afin de gonfler les statistiques de reconduites à la frontière.

#### Marché de Noël

La Cimade ainsi que les quatre autres personnes morales intervenant en rétention ont reçu le nouvel appel d'offre dans le cadre du marché public régissant leur intervention dans les cra. Les conditions de ce marché, qui doit entrer en vigueur au 1er mars 2013, sont tout simplement inacceptables : baisse drastique des budgets, contrôle accru de l'administration sur les intervenants, les activités juridiques et les prises de positions publiques, etc.

Hortefeux, Besson et Guéant n'avaient pas osé, Valls l'a fait.

La suite au prochain numéro...